

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Rivière-Beaudette  
tenue le 10 juin 2024, à 19h00, à la salle du conseil,  
située au 663, chemin Frontière Rivière-Beaudette

Sont présents :	Patrick Bousez	Maire
	France Rivet	Conseillère
	Cédric Lecompte Laberge	Conseiller
	Réjean Fournier	Conseiller
	Ghyslain Maheu	Conseiller
	Daniel Laflèche	Conseiller
	Julie Cyr	Conseillère
	Natasha Pagé	Directrice générale
	Nancy Carles	Secrétaire trésorière

Les membres présents forment le quorum.

#### **2024-06-120 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette, M<sup>me</sup> Natasha Pagé fait fonction de secrétaire.

#### **2024-06-121 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par la conseillère M<sup>me</sup> France Rivet, l'ordre du jour du 10 juin 2024 est adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **2024-06-122 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 MAI 2024**

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par le conseiller M. Ghyslain Maheu, le procès-verbal du 13 mai 2024 est adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **2024-06-123- COMPTES À PAYER**

Sur la proposition du conseiller M. Cédric Lecompte Laberge, appuyée par le conseiller M. Ghyslain Maheu, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussignée, Natasha Pagé directrice générale, certifie sous mon serment d'office d'avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Salaires de mai 2024:	\$ 45 096.19
Prélèvements :	\$ 39 073.58
Chèques	\$ 249 352.74
TOTAL mai 2024 :	\$ 333 522.51

Natasha Pagé,  
Directrice générale

#### **2024-06-124 – DÉROGATION MINEURE 2024-07 POUR M<sup>ME</sup> CAROLE DURANLEAU ET M. SHAWN KENNEDY AFIN DE RÉGULARISER LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DE TYPE GARAGE DÉTACHÉ À 119.08 M<sup>2</sup> AU LIEU DE 100 M<sup>2</sup>;**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du lot 3 766 831 le ou vers le 25 avril 2024;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 7 mai 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**une première demande de dérogation mineure concernant la construction d'un garage détaché sur le lot avait été refusée par le Conseil municipal le 3 septembre 2018 (résolution numéro 2018-09-179);

**CONSIDÉRANT QU'**une seconde demande de dérogation mineure concernant la construction d'un garage détaché d'une superficie de 117 m<sup>2</sup> sur le lot avait été refusée par le Conseil municipal le 3 décembre 2018 (résolution numéro 2018-12-277);

**CONSIDÉRANT QU'**un permis de construction pour la construction d'un garage détaché d'une superficie de 88,610 m<sup>2</sup> a été émis le 1<sup>er</sup> avril 2019 (permis numéro 2019-035);

**CONSIDÉRANT QUE** malgré ce qui précède, les propriétaires ont construit un garage détaché ayant une superficie de 119,0795 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** cette construction déroge au permis de construction numéro 2019-035, mais également aux dispositions applicables du règlement de zonage numéro 1991-18;

**CONSIDÉRANT** ce qui précède, les propriétaires ne pouvaient ignorer le caractère dérogatoire de la construction lorsqu'ils l'ont réalisée;

**CONSIDÉRANT** les articles 145.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. a-19.1, et plus particulièrement les dispositions concernant les critères d'analyse d'une dérogation mineure, incluant l'obligation de bonne foi et la nécessité d'un préjudice sérieux;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du *Règlement d'urbanisme numéro 91-23 relatifs aux dérogations mineures*, et plus particulièrement celles concernant l'obligation de bonne foi et les conditions d'octroi d'une dérogation mineure;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller M. Ghyslain Maheu  
Appuyé par le conseiller M. Réjean Fournier

**EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Refuser, la demande de dérogation mineure numéro 2024-07 de Mme Carole Duranleau et de M. Shawn Kennedy pour la construction d'un garage détaché ayant une superficie de 119,0795 m<sup>2</sup> sur le lot 3 766 831.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-06-125 – DÉROGATION MINEURE 2024-08 CONCERNANT LES LOTS 3 768 520 ET 3 974 195 APPARTENANT À M<sup>ME</sup> MICHELINE ST-PIERRE AFIN DE PERMETTRE LA CORRECTION DU CADASTRE PAR LA MODIFICATION DU FRONTAGE DE 21.80M POUR LE LOT 3 768 520 ET UN FRONTAGE DE 41.46M POUR LE LOT 3 974 195;**

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Laflèche, appuyée par la conseillère M<sup>me</sup> Julie Cyr, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter la dérogation mineure de Mme Micheline St- Pierre afin de permettre la correction du cadastre par la modification du frontage de 21.80 m pour le lot 3768 520 et un frontage de 41.46 m pour le lot 3 974 195.

**2024-06-126- AUTORISATION – AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION SUR CERTAINS IMMEUBLES DU TERRITOIRE;**

**ATTENDU** l'adoption du Règlement numéro 2023-10 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire conformément aux articles 1104.1.1 et s. du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1);

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal souhaite assujettir à un droit de préemption certains immeubles sur son territoire;

**ATTENDU QUE**, pour exercer un droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au Registre foncier du Québec;

**ATTENDU QUE** ces immeubles ne sont pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1) et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal en vertu de la présente loi, de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) ou de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (chapitre S-30.01);

**POUR CES MOTIFS**, Il est proposé par le conseiller M. Réjean Fournier, appuyé par la conseillère M<sup>me</sup> France Rivet;

**EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le Conseil municipal autorise la notification aux propriétaires et l'inscription au Registre foncier du Québec d'avis d'assujettissement à un droit de préemption, valables pour une période de dix (10) ans, à l'égard des immeubles énumérés ci-dessous, et ce, à des fins d'infrastructure ou d'équipement collectif, d'équipement institutionnel, d'espace naturel, public et de parc et/ou de réserve foncière :

Adresse	Matricule /No de dossier	Lot	Propriétaire(s)
846, rue Principale	3909-88-1907-0-000-0000	3 765 365	Perras, Josée Roy, Patrick
845, rue Principale	3909-88-7740-0-000-0000 / 25993	3 766 149	Lacelle, Éric Bouffard, Roxanne
811, rue Principale	3909-97-6675-0-000-0000 / 25991	3 766 622	Garijo, Marlène

Le Conseil municipal mandate Me Romain Droitcourt, du bureau d'avocats Dentons Canada SENCRL, ou tout autre professionnel du même bureau d'avocats, pour signer les avis d'assujettissement pour et au nom de la Municipalité, pour les notifier aux propriétaires concernés, pour les publier au Registre foncier et pour entreprendre toutes les procédures requises à ces fins.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2024-06-127 – IMPOSITION D'UNE RÉSERVE SUR LE LOT 3 768 018 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VAUDREUIL;**

**CONSIDÉRANT** la Loi concernant l'expropriation, chapitre E-25;

**CONSIDÉRANT QUE** les bâtiments accueillant les services municipaux, et notamment le service d'incendie, sont en surcapacité et doivent être transformés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a l'intention de réunir dans un même endroit plusieurs services municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 3 768 018 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, d'une superficie de 6 839,5 m<sup>2</sup>, est situé à la bretelle de sortie de l'autoroute A-20 et qu'il a une situation centrale dans le territoire de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** son acquisition permettrait de réunir plusieurs services municipaux et de répondre aux besoins en matière de sécurité incendie;

**POUR CES MOTIFS**, Il est proposé par la conseillère M<sup>me</sup> Julie Cyr, appuyé par le conseiller M<sup>me</sup> Julie Cyr;

**EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

**QUE** le Conseil municipal autorise la constitution d'une réserve, à des fins d'infrastructures ou d'équipements collectifs ou institutionnels, sur le lot 3 768 018 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

**QUE** le Conseil municipal mandate Me Romain Droitcourt, du bureau d'avocats Dentons Canada SENCRL, ou tout autre professionnel du même bureau d'avocats, pour signer les avis d'imposition d'une réserve au nom et pour le compte de la Municipalité, pour le signifier au propriétaire concerné, pour le publier au Registre foncier et pour entreprendre toutes les autres procédures requises à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-06-128 – RÉOLUTION POUR UNE OFFRE DE SERVICE D'ÉVALUATION PAR LA FIRME ALAIN DUBÉ ET ASSOCIÉS, ÉVALUATEURS AGRÉÉS POUR LE DOSSIER D'EXPROPRIATION DU CHEMIN DE LA BAIE ET DE MCIVER**

Sur la proposition de la conseillère M<sup>me</sup> Julie Cyr, appuyé par le conseiller M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la demande pour une offre de service d'évaluation, par la firme Alain Dubé et associés, évaluateurs agréés, pour le dossier d'expropriation du chemin de la Baie et de McIver.

**2024-06-129 – RÉOLUTION POUR LA MODIFICATION DU LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À PARTIR DU MOIS DE JUILLET;**

Sur la proposition de la conseillère M<sup>me</sup> Julie Cyr, appuyé par la conseillère M<sup>me</sup> France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter de modifier le lieu de rencontre pour les séances du conseil municipal, qui se tiendront à partir de juillet 2024 à la salle communautaire située au 1010 Ste-Claire.

**2024-06-130 – HORAIRE D'ÉTÉ POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

Sur la proposition de la conseillère M<sup>me</sup> France Rivet, appuyée par le conseiller M. Daniel Laflèche, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver le changement d'heure de la bibliothèque pour 18h30 au lieu de 19h30, ceci pour tous les jeudis soir, pendant la période estivale soit du 4 juillet au 29 août 2024.

**2024-06-131 – REMERCIEMENTS POUR LA DISTRIBUTION D'ARBRES**

M. le maire, Patrick Bousez, remercie M. Ghyslain Maheu, conseiller, M<sup>me</sup> Sophie Cousineau, M<sup>me</sup> Nancy Carles, employées de la municipalité, ainsi que M. Sylvain Bourque, bénévole, pour la distribution d'arbres qui a eu lieu le samedi 18 mai 2024. Cette distribution a été grandement appréciée des citoyens.

**2024-06-132 – VARIA**

**2024-06-133 – PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2024-06-134- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par le conseiller M. Ghyslain Maheu, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19h45.

M<sup>me</sup> Natasha Pagé  
Directrice générale

M. Patrick Bousez  
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.